



HCRRUN, DIX ANS APRÈS :

La réparation des blessures #6 et la reconquête de la dignité

Magnan Libéré

Hebdomadaire togolais satirique d'information et d'analyse / 20^e année

N°821 du 21 Janvier 2026 - Prix 250 CFA

Voltic
28 NOV 14 DEC 2025 FoIRE INTERNATIONALE DE LOME
Foire de toutes les opportunités

Retrouvez Voltic au Pavillon OTI PRIVILÈGE du 28 nov. au 14 déc. 2025

Ne dites plus eau, dites Voltic

Voltic Togo ISO 9001-2015

L'actualité en continu, sur notre site internet www.magnan-libere.tg

Gouvernance

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts se digitalise #2



Le vendredi 16 janvier 2026, dans la salle de conférence du Ministère de l'Efficacité du Service Public et de la Transformation Numérique, s'est tenue la cérémonie officielle de restitution des travaux du projet de digitalisation accélérée du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts (MTCA). Ce ministère est le deuxième à bénéficier du plan d'actions pour une digitalisation en quatre semaines, mis en œuvre par le Ministère de l'Efficacité du Service Public à travers l'Agence Togo Digital (ATD).

Environnement

ABATTAGE CLANDESTIN DES ARBRES #2

Le gouvernement mobilise contre le trafic illégal de bois



Le gouvernement sévit contre l'abattage clandestin d'arbres. Face à la recrudescence des coupes illégales de bois, les autorités annoncent un renforcement des sanctions et une application stricte de la réglementation forestière. Le ministre Kokoroko, en charge du secteur environnemental, a mis en place des dispositifs de surveillance renforcés sur l'ensemble du territoire.

BUDGETS COMMUNAUX :

COOPÉRATION JUDICIAIRE ENTRE ETATS

Paul-Henri Sawadogo Damiba remis aux autorités Burkinabé #3

Le Togo clarifie sur les procédures de demande d'extradition



Le FACT porté à 12 milliards FCFA en 2026
L'alerte du ministre Hodabalo face aux « ambitions gonflées et déconnectées »



#6

Carnet**La fête vire au drame !**

La célébration du sacre continental du Sénégal au Maroc s'est tragiquement transformée en cauchemar. Charles Diouf, fervent supporter des Lions de la Téranga, a perdu la vie après avoir été violemment agressé à l'arme blanche lors des festivités. Ce drame suscite une immense vague d'indignation et assombrit brutalement la fin de la compétition. L'euphorie qui a suivi la victoire sénégalaise face au Maroc a été de courte durée. Alors qu'il célébrait pacifiquement le deuxième titre continental de son pays, Charles Diouf, surnommé « Cheikh » par ses proches, a été pris pour cible dans des circonstances encore troubles. Selon plusieurs sources concordantes, il aurait été attaqué à coups de couteau par des individus présentés comme des supporters marocains. Malgré une prise en charge rapide par les secours, la victime, mariée et père de famille, a succombé à ses blessures. Sa disparition laisse une famille endeuillée et une communauté sénégalaise sous le choc. L'annonce de ce meurtre a provoqué une onde de choc sur les réseaux sociaux, où les messages de tristesse, de colère et de stupeur se multiplient au Sénégal comme dans la diaspora. Tous décrivent un homme sans histoire, animé uniquement par sa passion pour le football. Au-delà de l'émotion, ce drame relance avec force la question de la sécurité des supporters lors des grandes compétitions sportives. Alors que le Maroc ambitionnait d'offrir « la plus belle CAN de l'histoire », cet incident tragique vient ternir l'image de l'événement et interroger l'encadrement des célébrations après des rencontres à forte charge émotionnelle.

Les autorités marocaines sont désormais attendues sur ce dossier sensible. Les supporters sénégalais exigent que toute la lumière soit faite et que les auteurs de cette agression mortelle soient rapidement identifiés et traduits en justice. En attendant les conclusions de l'enquête, ce drame rappelle douloureusement que la passion du football ne devrait jamais conduire à l'irréparable. Au lendemain de la finale de la Coupe d'Afrique des Nations Maroc 2025 perdue face au Sénégal (0-1), la Fédération royale marocaine de football (FRMF) a annoncé, lundi 19 janvier 2026, avoir engagé des procédures juridiques auprès de la Confédération africaine de football (CAF) et de la Fédération internationale de football (FIFA).

C'est dans ces circonstances que, dans un communiqué officiel, l'instance marocaine indique vouloir faire la lumière sur les événements survenus en fin de rencontre, estimant qu'ils ont eu un impact direct sur le déroulement normal du match. La FRMF conteste notamment le retrait temporaire de l'équipe sénégalaise du terrain après l'octroi d'un penalty en faveur du Maroc dans le temps additionnel, une décision arbitrale qu'elle juge « correcte à l'unanimité des spécialistes ». L'épisode fait suite à une faute sifflée contre le défenseur sénégalais El Hadji Malick Diouf sur l'attaquant marocain Brahim Diaz. Selon la fédération marocaine, la sortie des joueurs sénégalais vers les vestiaires, sur instruction de leur sélectionneur Pape Thiaw, aurait perturbé la dynamique du match. La rencontre n'a repris qu'après l'intervention de cadres sénégalais, dont Sadio Mané et le gardien Edouard Mendy. Dans un contexte de très forte tension, Brahim Diaz a ensuite manqué le penalty, avant que le Sénégal ne s'impose en prolongation grâce à un but de Pape Gueye, décrochant ainsi le titre continental. La Fédération sénégalaise de football ne s'est pas encore exprimée officiellement. De son côté, la FRMF a salué la mobilisation du public marocain et l'organisation globale du tournoi, tout en réaffirmant sa volonté de défendre ses intérêts par les voies réglementaires.

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE Le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts se digitalise

Le vendredi 16 janvier 2026, dans la salle de conférence du Ministère de l'Efficacité du Service Public et de la Transformation Numérique, s'est tenue la cérémonie officielle de restitution des travaux du projet de digitalisation accélérée du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts (MTCA). Ce ministère est le deuxième à bénéficier du plan d'actions pour une digitalisation en quatre semaines, mis en œuvre par le Ministère de l'Efficacité du Service Public à travers l'Agence Togo Digital (ATD).

La cérémonie a été présidée par Madame Cina Lawson, Ministre de l'Efficacité du Service Public et de la Transformation Numérique, et Monsieur Isaak Tchiakpé, Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts. Elle a permis de présenter les résultats obtenus, les solutions numériques déployées, ainsi que les perspectives d'opérationnalisation et de pérennisation du projet.

À travers cette initiative, le Gouvernement togolais réaffirme sa volonté de bâtir une administration publique moderne, inclusive et orientée vers la performance, conformément aux orientations de la feuille de route

gouvernementale en matière de transformation digitale.

La restitution a mis en lumière les principales réalisations du projet, lancé le 16 décembre 2025. Parmi celles-ci figure la mise en place d'une Salle d'Analyse Stratégique, également appelée « salle intelligente », équipée d'écrans et de tableaux de bord permettant le suivi en temps réel des performances des projets et services digitalisés du MTCA. Elle permet également de suivre les démarches administratives du ministère et de ses entités sous tutelle, désormais accessibles sur la plateforme nationale des services



publics à l'adresse : service-public.gouv.tg/mtca.

Le projet a également pris en compte les besoins internes du ministère, à travers le déploiement de plusieurs outils numériques destinés à la digitalisation des procédures administratives internes, notamment la gestion électronique du courrier et des documents.

Cette cérémonie de restitution marque une étape déterminante dans le processus de digitalisation accélérée de l'administration publique togolaise et témoigne de l'engagement continu des autorités à améliorer la qualité des services publics au bénéfice des citoyens et des usagers.

DIGITALISATION

Une année d'actions soutenues de l'administration togolaise au profit du bien-être collectif

L'administration a donné la pleine mesure de son rôle de bras opérationnel de l'État, en se plaçant résolument au cœur des priorités sociales, économiques et institutionnelles. Loin d'une bureaucratie figée, elle s'est affirmée comme un outil dynamique, au service du quotidien des citoyens et de la transformation progressive du pays.

Ces dernières années ont été marquées par une intensification notable de l'action publique, portée par une volonté affichée : rapprocher l'État des populations, améliorer la qualité des services et répondre, avec efficacité et humanité, aux attentes légitimes des Togolais.

Une administration plus proche, plus accessible

L'un des traits saillants de cette période réside dans la modernisation accélérée des services publics. La digitalisation, engagée depuis plusieurs années, a connu une montée en puissance significative. Demandes d'actes d'état civil, procédures administratives, services fiscaux, énergie, eau ou encore santé, de plus en plus de démarches se font désormais en ligne, réduisant les délais, les déplacements et les lourdeurs administratives.

Cette transformation numérique ne relève pas seulement d'un choix technique. Elle traduit une vision : celle d'une administration accessible, équitable et attentive aux réalités des usagers, qu'ils vivent en milieu urbain ou rural.

Un levier essentiel des politiques sociales

En 2024 et 2025 plus particulièrement, l'administration togolaise a été au cœur de la mise en œuvre des politiques sociales majeures. Elle a accompagné l'extension progressive de l'assurance maladie universelle, intégrant de nouvelles couches so-

ciales et en renforçant la protection des plus vulnérables. Elle a également joué un rôle central dans le déploiement des transferts monétaires et des filets sociaux, permettant à des milliers de ménages de faire face aux chocs économiques, sanitaires ou climatiques.

Derrière chaque dispositif, ce sont des agents publics mobilisés, formés et engagés qui traduisent les décisions politiques en actions concrètes.

Infrastructures, territoires et services essentiels

L'administration a aussi été un acteur clé dans la réalisation et le suivi des projets d'infrastructures. Routes, pistes rurales, bâtiments administratifs modernes, réseaux d'eau et d'électricité, équipements scolaires et sanitaires, autant de chantiers qui ont structuré l'action publique sur l'ensemble du territoire.

Ces investissements ne visent pas seulement la modernité des équipements. Ils participent à une meilleure organisation des territoires, à la fluidité des services et à la réduction des inégalités spatiales, en offrant aux populations des conditions de vie plus dignes et plus sûres.

Au cours de ces cinq dernières années en général, marquant la période de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, l'administration a également été celle d'un renforcement de la culture de résultats. Amélioration de la mobilisation des recettes publiques, rationalisation des dépenses, suivi rigoureux des projets, l'administration togo-

laise s'inscrit de plus en plus dans une logique de performance et de responsabilité.

Cette évolution participe à restaurer et à consolider la confiance entre l'État et les citoyens. Une administration efficace, lisible et redévable devient un pilier essentiel de la stabilité institutionnelle et du développement durable.

Servir aujourd'hui, préparer demain

Au terme de ces deux années d'intense activité, l'administration togolaise apparaît comme un moteur

discret, mais déterminant du progrès national. Par son engagement quotidien, elle contribue à bâtir un État plus protecteur, plus inclusif et plus proche des réalités humaines.

Durant la décennie, servir l'État a signifié, pour des milliers d'agents publics, servir d'abord les Togolais. Et c'est dans cette continuité, faite de rigueur, d'innovation et de sens du devoir, que se dessine l'administration de demain : une administration au service du bien-être collectif et de l'avenir partagé.

L.R.

ABATTAGE CLANDESTIN DES ARBRES Le gouvernement mobilise contre le trafic illégal de bois

Le gouvernement sévit contre l'abattage clandestin d'arbres. Face à la rerudescence des coupes illégales de bois, les autorités annoncent un renforcement des sanctions et une application stricte de la réglementation forestière. Le ministre Kokoroko, en charge du secteur environnemental, a mis en place des dispositifs de surveillance renforcés sur l'ensemble du territoire.

Cette décision intervient dans un contexte préoccupant. Les tronçonneuses rugissent à nouveau dans les forêts togolaises sans autorisation. L'abattage clandestin d'arbres connaît une réurgence alarmante malgré l'existence d'un cadre légal pour l'exploitation forestière. Des arbres tombent en dehors de toute permission. Les zones protégées ne sont pas épargnées. Les quotas fixés sont ignorés.

Ces pratiques illicites provoquent des dégâts considérables. La déforestation s'accélère dangereuse-

ment. Les sols s'appauvrisent et se fragilisent. La biodiversité recule de manière inquiétante. Le climat, déjà sous pression, subit des impacts supplémentaires. L'équilibre naturel se trouve menacé par ces actes répétés qui compromettent les efforts de conservation menés depuis des années.

Les forêts jouent pourtant un rôle crucial pour les populations. Elles maintiennent l'équilibre climatique. Elles préservent les ressources en

Suite à la page 7

COOPÉRATION JUDICIAIRE ENTRE ETATS

Paul-Henri Sawadogo Damiba remis aux autorités Burkinabé

Le Togo clarifie sur les procédures de demande d'extradition

Accusé d'être impliqué dans un projet de coup d'État visant à renverser le pouvoir de Ouagadougou, Paul-Henri Sandaogo Damiba, a été arrêté à Lomé le 17 janvier, et expulsé vers Ouagadougou dès le lendemain. Une décision togolaise qui intervient dans un climat de fortes tensions régionales et d'accusations de tentative de coup d'État portées par le régime d'Ibrahim Traoré.



Dans un communiqué rendu public le 19 Janvier 2026 signé des mains du ministres de la justice du Togo, le gouvernement informe qu' « En date du 12 janvier 2026, les autorités compétentes togolaises ont reçu une demande d'extradition formulée par les autorités judiciaires de la République du Burkina Faso, visant Monsieur DAMIBA Paul-Henri Sandaogo, de nationalité burkinabè, poursuivi des chefs de détournement criminel de deniers publics, enrichissement illicite criminel, corruption, incitation à la commission de délits et crimes, recel aggravé et blanchiment de capitaux. Les autorités compétentes togolaises, après examen de la régularité de la requête susdite, y ont donné telles suites que de droit.

Conformément à la procédure en matière d'extradition au Togo, Monsieur DAMIBA Paul-Henri Sandaogo a été interpellé le 16 janvier 2026, en exécution du mandat d'arrêt qui faisait corps avec la demande d'extradition reçue, puis écroué.

La chambre d'instruction de la cour d'appel de Lomé a ensuite été saisie du dossier. A l'issue de son audience publique tenue le 16 janvier 2026, cette juridiction a donné un avis favorable à la requête ainsi introduite, sur le fondement de l'offre de réciprocité des autorités burkinabè, des instruments internationaux auxquels le Togo est partie et des garanties offertes par ces autorités quant au respect de l'intégrité physique et de la dignité de Monsieur DAMIBA Paul-Henri Sandaogo, de ses droits au cours de la procédure, notamment celui d'un procès équitable, et l'absence de la peine de mort.

Après cet avis favorable de la chambre d'instruction, Monsieur DAMIBA Paul-Henri Sandaogo a été remis aux autorités de la République du Burkina Faso, le 17 janvier 2026 ».

Il faut souligner que, les autorités togolaises ont estimé que le maintien de Paul-Henri Sandaogo Damiba sur leur territoire devenait politiquement et diplomatiquement intenable. Lomé, qui s'est positionné ces der-

nières années comme un acteur clé de la médiation entre les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) et la communauté internationale, craignait d'être accusé de complaisance par le régime burkinabè.

Ce n'est pas la première fois que l'ancien chef de la transition est mis en cause. En septembre 2024 déjà, il avait été cité par ses successeurs comme l'un des cerveaux d'un complot visant à renverser Ibrahim Traoré.

Désormais à Ouagadougou, Paul-Henri Sandaogo Damiba pourrait être poursuivi pour haute trahison et atteinte à la sûreté de l'État, des accusations lourdes de conséquences dans un contexte où une réforme du Code pénal burkinabè prévoit un durcissement des sanctions.

Fin des faux suspenses et des manœuvres dilatoires et tortueuses

Récemment, un audio d'un entretien téléphonique que l'ancien Président de la transition burkinabè, renversé par le capitaine Ibrahim Traoré, Paul-Henri Sandaogo Damiba, aurait eu avec un mystérieux officier burkinabè en poste à Ouagadougou, a inondé les réseaux sociaux.

Les échanges entre deux personnalités semblent tourner autour d'un projet visant à neutraliser le chef de l'État actuel du Burkina Faso, le capitaine Ibrahim Traoré, et à opérer un changement de régime par la force. Ces échanges téléphoniques enregistrés, dans lesquels l'un des interlocuteurs, de manière visible ou contrainte par les circonstances, cherche à orienter la conversation afin d'arracher des informations à l'autre, relèvent moins d'un dialogue sincère que d'une manœuvre de piégeage. Ce type d'échange, marqué par des questions insistantes, des reformulations orientées et une absence de spontanéité, doit être apprécié avec une extrême prudence, tant sur le plan juridique qu'éthique. L'affaire, qui fait grand bruit, continue de défrayer la chronique. Dès lors, chacun scrutait la réaction du Togo, pays hôte du principal mis en cause, le sieur Damiba.

La question sur le bout de toutes les lèvres était la suivante : extradera ou n'extradera pas ?

Selon plusieurs sources concordantes et des informations jugées fiables et crédibles, il ressort que Lomé aurait arrêté son choix, même si aucune communication officielle ne permet, à ce stade, de le confirmer formellement. Lomé, à la stupeur générale, a décidé de livrer, ce samedi 17 janvier 2026, l'ennemi public numéro un de ces derniers temps aux autorités burkinabè.

Chronique d'un exil dans une prison dorée

Le Togo a offert l'asile au Président Damiba au moment où celui-ci était menacé d'être renversé par le capitaine Ibrahim Traoré, qui marchait sur Ouaga, la capitale burkinabè, avec ses hommes, dans l'intention claire de s'emparer des rênes de l'État.

Afin d'éviter un bain de sang, une confrontation étant à craindre entre les soldats restés fidèles au pouvoir établi et les mutins, une médiation a été entreprise dans l'urgence pour parvenir à un accord. Damiba, qui a fait le choix d'éviter au pays un bain de sang, sera exfiltré manu militari vers le Togo avec son premier cercle, notamment militaire.

Le capitaine Ibrahim Traoré accéda ainsi au pouvoir sans effusion de sang.

Depuis cet épisode, le Président de la transition burkinabè, tombé en disgrâce après avoir destitué de ses fonctions le Président de la Répu-

blique Roch Marc Christian Kaboré, était réfugié à Lomé, sous la protection et la haute surveillance du gouvernement togolais. Seul lui a bénéficié du droit d'asile. Les officiers qui l'avaient accompagné, au nombre de trois, avaient dû regagner, contre leur gré, le Burkina Faso.

Les informations disponibles confirment qu'au moins l'un d'entre eux n'a pas survécu aux actes de torture subis. Certes, Damiba a pu bénéficier de l'hospitalité togolaise avec sa famille, mais sous des restrictions drastiques. Il a tenté de quitter le pays à plusieurs reprises pour d'autres destinations, en vain. Il n'a pu obtenir l'autorisation de franchir les frontières jusqu'à ce jour fatidique de sa disparition subite. La pression était donc permanente.

Arrestation, détention secrète et remise

Les choses se sont accélérées ces dernières heures. Une première fois, Damiba a été prié il y a une semaine, de suivre des agents venus le chercher à son domicile. Le Burkinabè sera conduit devant un tribunal. Par la suite, il a été inculpé à la hâte et jugé dans un procès expéditif pour des liens présumés avec des activités subversives et le financement du terrorisme, et tutti quanti. Auparavant, ses téléphones portables, ainsi que ceux de sa femme et de ses enfants, avaient été saisis.

Dans le même mouvement, Paul-Henri Damiba sera placé en détention par les autorités togolaises et maintenu au secret dans un lieu de déten-

tion non communiqué, en violation manifeste des garanties élémentaires de procédure et de transparence.

Hier, Dimanche janvier, des éléments des services de sécurité togolais se sont présentés au domicile familial et ont demandé à son épouse de préparer une valise contenant des vêtements de rechange et des effets personnels, sans fournir la moindre explication officielle sur sa destination, la durée de l'absence ni le cadre juridique de cette mesure. Ce qu'elle fera.

Les mêmes individus sont revenus entre 15h et 16 h ,pour demander à son épouse de les suivre. Celle-ci a été conduite auprès de son mari, qu'elle a retrouvé encerclé par un groupe d'hommes cagoulés et non identifiés, auxquels Paul-Henri Damiba aurait été remis, en présence avérée d'éléments des services de sécurité togolais.

Les autorités togolaises ont alors restitué à l'épouse les téléphones de l'intéressé, avant que ce dernier ne soit livré à ce groupe cagoulé et emmené vers une destination inconnue, présumée être le Burkina Faso. Ce transfert, opéré hors de tout cadre judiciaire connu, s'apparente à une remise extrajudiciaire engageant de lourdes responsabilités.

Avant d'être emmené, la victime aurait adressé à son épouse ses derniers mots, l'enjoignant de rester courageuse, ce qui confère à cet épisode les caractéristiques graves d'une disparition forcée.(...)

T. Bôdjoguëff

CNDH :

Me SANVEE Ohini Kwao formule le vœu d'une progression continue des droits de l'homme au Togo

(La Nouvelle République)-Dans un message diffusé sur une radio de la place, le président de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), Me Sanvee Ohini Kwao, a insisté sur la nécessité de consolider la paix et de renforcer la protection des droits de l'homme.



Revenant sur le bilan de 2025, il a indiqué que cette période a été marquée par l'aboutissement des réformes institutionnelles et la mise en place progressive des

institutions, non sans défis pour les droits de l'homme. Selon lui, la CNDH s'est mobilisée pour « amener la paix là où il y avait des difficultés et la compréhension là où il

y avait de l'incompréhension », en travaillant au rapprochement des positions divergentes.

Pour l'année 2026, le président de la CNDH a formulé le vœu d'une progression continue des droits de l'homme au Togo, mettant l'accent sur la dignité humaine. « Les droits de l'homme sont notre quotidien », a-t-il rappelé, insistant sur leur caractère concret et pratique dans la vie de tous les citoyens. Il a également souhaité une parfaite santé à l'ensemble des Togolais, qu'il considère comme la base de tout développement.

Sanvee Ohini Kwao a enfin salué les efforts des plus hautes autorités de l'État ainsi que ceux des forces de sécurité, engagées chaque jour dans la préservation de la paix et de la sécurité, qu'il a rappelées comme des droits fondamentaux. Il a exprimé le souhait que la paix continue de régner sur le Togo, afin de garantir un climat serein propice au vivre-ensemble et au progrès national.

7 CHOSES A SAVOIR SUR LES IMPOTS

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

A smiling man in a white shirt and tie stands in front of a blue background featuring the OTR logo and various icons related to finance and administration.

2 Les différents types d'impôts

Il existe plusieurs types d'impôts. En voici quelques exemples :



Impôt sur les revenus : payé sur le salaire ou les bénéfices



TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) : Pour tout achat, la TVA est incluse dans le prix



Taxe foncière : sur les terrains ou les bâtiments.



Impôt sur les sociétés : payé par les entreprises.



Tous ces impôts participent au fonctionnement de l'Etat. Leur instauration, leur calcul, leur perception et leur contrôle sont encadrés par le Code Général des Impôts et la Loi des Finances votés à l'Assemblée Nationale.

4 Qui collecte les impôts ?

L'Office Togolais des Recettes (OTR) est une institution publique créée pour assurer la collecte efficace des impôts et taxes au Togo.



L'OTR a pour missions principales :

- la mobilisation des ressources fiscales et douanières ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- la modernisation des services fiscaux et
- la promotion du civisme fiscal.

Son objectif est d'assurer une collecte transparente, équitable et de contribuer au développement socio-économique du Togo.



6 Pourquoi payer ses impôts ?

Les impôts sont utilisés pour financer les dépenses publiques, notamment dans :



Salaires des enseignants, construction d'écoles, fournitures pédagogiques



Construction de routes, ponts, écoles, hôpitaux, réseaux d'eau et d'électricité



Fonctionnement des ministères, préfectures, mairies, gestion des déchets, reboisement, protection des ressources naturelles



Assurance maladie universelle, équipements médicaux, hôpitaux publics, salaires du personnel soignant



Maintien de l'ordre, protection des citoyens, lutte contre la criminalité, défense du territoire, sécurité aux frontières, soutien en cas de crise.



Musées, bibliothèques, centres culturels, festivals, stades, terrains de jeux, soutien aux fédérations sportives, maisons des jeunes.

7 Comment avoir les vraies informations sur les impôts ?

Désormais contactez notre centre de contacts

8201

Une équipe dédiée répond à vos demandes de renseignements et d'informations.

Lundi - vendredi | 07h - 19h



ou scannez le QR code pour accéder à notre portail web



SANTÉ/PRÉFECTURES DE L'EST-MONO ET D'ANIÉ L'Association Santé Mentale et Développement Togo Offre des Consultations Essentielles à 396 Personnes

La prise en charge des troubles mentaux dans un centre de médecine générale ou dans un centre spécialisé en psychiatrie est un atout mais la prévention et le dépistage précoce des troubles mentaux sont plus efficaces et rentables.



CHP d'Anié



Hôpital de l'Ordre de Malte

La maladie mentale, les troubles mentaux et les problèmes liés à la consommation des substances psychoactives (alcool ou drogues) peuvent avoir de graves répercussions sur la santé et sur la qualité de vie des personnes touchées et de leurs proches, en plus d'engendrer des coûts sociaux importants. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les troubles mentaux, neurologiques, ainsi que ceux liés à la consommation de substances représentaient 13 % de la charge totale de morbidité à l'échelle mondiale. Les 14 et 15 janvier 2026, l'Association Santé Mentale et Développement Togo (ASMD Togo) a mené avec succès une initiative cruciale en matière de santé publique, offrant des consultations foraines à un total de 396 personnes, dont 87 enfants. Cette action s'est déroulée dans les préfectures de l'Est-Mono et d'Anié, ciblant des communautés potentiellement éloignées des services médicaux réguliers.

Durant ces deux journées intensives, les équipes médicales de l'ASMD Togo se sont déployées sur le terrain, choisissant des structures de santé locales pour optimiser l'accès et la qualité des soins. Les hôpitaux de l'Ordre de Malte de Elavagnon et le Centre Hospitalier Préfectoral (CHP) d'Anié ont été les points d'ancrage de cette opération, garantissant un environnement propice aux consultations.

Cette action est menée par l'ensemble des psychiatres d'origine togolaise et exerçant en France qui se sont organisés en une association dénommée << Association Santé Mentale Développement Togo (ASMDT) >>, qui est une fédération des professionnels s'occupant de la santé mentale au Togo permettant une meilleure coordination de celles enregistrées en France.

« Depuis environ quinze ans, cette association agit au Togo, d'abord en s'occupant des troubles mentaux, puis en soutenant la formation nécessaire pour former des professionnels en santé mentale. Elle a lancé son programme de Master en santé mentale en 2012 et a récemment inauguré un diplôme d'études

individus font-ils l'expérience de la maladie mentale ? Quelle est la perception de la maladie mentale par les personnes proches, sont-elles sujettes à la stigmatisation ? Voilà le second aspect, qui concerne la recherche »

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la mission de l'ASMD Togo, qui vise à améliorer l'accès aux soins de santé, et notamment à la santé mentale, tout en contribuant au développement global des populations togolaises. Les consultations foraines sont un moyen efficace de décentraliser l'offre de soins, permettant à un grand nombre de citoyens, y compris les plus vulnérables comme les enfants, de bénéficier d'exams médicaux, de diagnostics et de conseils de prévention.

Selon le docteur Christian AMOUZOU, Psychiatre des Hôpitaux, Addictologue et Psychothérapeute (France), il est crucial de poursuivre ces efforts. Depuis l'établissement de cette recherche spécialisée, ils ont vu arriver chaque année de nouvelles générations de psychiatres et de diplômés en santé mentale. Cela contribue à la fois à renforcer l'accès aux soins et à rehausser la réputation des psychiatres togolais, grâce à leur aptitude à concevoir des programmes de recherche captivants qui stimulent leur réflexion.

« Je suis fréquent au Togo depuis 2016-2017 pour contribuer à cette campagne de consultation dans diverses régions. Les patients sont des personnes très aimables et chaleureuses, prêtes à répondre aisément aux questions et désireuses de trouver des solutions. Dans l'ensemble, ils ont confiance de trouver les médicaments qui les soutiennent. Ils ne rencontrent pas de difficulté à évoquer les troubles mentaux. En ce qui concerne la question de la santé mentale au Togo, je peux affirmer que les dix dernières années ont été marquées par une évolution remarquable dans le domaine de la prise en charge de la santé mentale au Togo. Il y a quelques années, le pays ne comptait qu'un seul psychiatre qui faisait de son mieux. Puis est apparue une nouvelle génération de jeunes psychiatres qui sont arrivés, ainsi que la diaspora qui est venue apporter beaucoup d'aide. Aujourd'hui, le Togo dispose d'un réseau médical comprenant des psychiatres, des détenteurs de masters en santé mentale et des psychologues, répartis sur tout le territoire. Cela permet finalement un accès à des soins de qualité pour l'ensemble de la population, y compris dans les zones les plus isolées ». L'affluence enregistrée témoigne de l'importance et de la pertinence de telles initiatives dans ces régions. En touchant près de 400 individus en si peu de temps, l'ASMD Togo a non seulement apporté une aide immédiate, mais a également renforcé la sensibilisation à l'importance du suivi médical régulier. Un succès qui souligne le dévouement de l'association à œuvrer pour le bien-être et le développement sanitaire des communautés locales.

Tata Sylvie

Courtes contre la montre

Le soutien de la MONUSCO

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, s'est entretenu le samedi 17 janvier à Lomé, avec la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général des Nations unies en République Démocratique du Congo (RDC), Viviane Van de Perre. La responsable onusienne, également cheffe par intérim de la mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO), était en séjour dans la capitale togolaise, dans le cadre de la réunion de haut niveau organisée à l'initiative du Médiateur de l'Union Africaine. Au cours de leurs échanges, les deux personnalités ont abordé des questions liées à l'avenir de la RDC, ainsi que la manière dont les efforts de médiation de l'Union africaine pourront favoriser l'instauration d'une paix acceptée par l'ensemble des parties prenantes. L'occasion pour la représentante de la MONUSCO de saluer les efforts engagés par le Togo, et de réitérer le soutien de la Mission au Président du Conseil. « La population souffre, et il nous revient de trouver des solutions qui apportent une paix durable. Nous lui avons donné notre plein soutien en tant que MONUSCO pour faire tout ce que nous pouvons pour soutenir ses efforts », a déclaré Viviane Van de Perre à l'issue de l'audience. Pour rappel, en juin dernier, quelques semaines après la désignation du leader togolais par l'UA, la Mission, par la voix de sa cheffe d'alors, Bintou Keita, avait apporté son appui aux initiatives de médiation déployées par Lomé.

Plus de 5 tonnes de produits illicites incinérées

Le ministère de la sécurité, à travers le Comité national anti-drogue (CNAD), a procédé le mercredi 14 janvier à Lomé à l'incinération de plus de 5000 kg de drogues et autres produits illicites. L'opération, coordonnée avec l'Office central de répression du trafic illicite des drogues et du blanchiment (OCRTIDB), s'est déroulée sur le site du champ de tir d'Agoè, en présence de plusieurs officiels. Ces substances détruites, issues des saisies réalisées par les services de répression, comprennent 51,77 kg de cocaïne, 8,5 kg de méthamphétamine, plus de 5291 kg de cannabis et 377,78 kg de psychotropes illicites. Cette action vise à assainir l'environnement social, à protéger la jeunesse et à démanteler les circuits de trafic qui menacent la sécurité publique. « À travers cet acte, l'État togolais réaffirme avec fermeté sa détermination à lutter contre le trafic et l'usage des stupéfiants et des substances assimilées », a indiqué le ministre de la sécurité, Calixte Madjoulba. Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été mises en place pour renforcer la prévention, la sensibilisation et la répression, illustrant l'engagement des pouvoirs publics à garantir la sécurité nationale et la santé publique.

Tolérance zéro sur la RN2

L'entretien du réseau routier demeure une priorité pour l'État cette année. Le ministère délégué chargé des Travaux publics et des Infrastructures annonce des investissements de 17,023 milliards de Fcfa destinés à la maintenance et à la préservation des routes. Au-delà des financements, les autorités entendent sattaquer à l'une des principales causes de dégradation de l'asphalte : la surcharge des camions. Des mesures de renforcement des mécanismes de contrôle sont ainsi mises en œuvre pour limiter les excès de charge. Sur la RN2, axe stratégique reliant la frontière du Ghana à celle du Bénin, les dispositifs de limitation ont déjà été durcis. Désormais, les gros porteurs ne sont plus autorisés à charger au-delà de 5,5 mètres de hauteur, une mesure destinée à réduire l'impact sur la chaussée et à améliorer la sécurité routière. Cette décision a été saluée par les responsables de l'Union nationale des transporteurs routiers du Togo (UNATROT), qui apportent leur soutien au gouvernement dans la lutte contre la surcharge. À travers ces actions combinant investissements et contrôle, l'État affiche sa volonté de préserver durablement le réseau routier, essentiel à la mobilité des personnes et au dynamisme de l'économie nationale.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récupéré N°0302/17/11/06/HAAC

Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



BUDGETS COMMUNAUX : Le FACT porté à 12 milliards FCFA en 2026

L'alerte du ministre Hodabalo face aux «ambitions gonflées et déconnectées»

Le Ministère de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières (MATGLAC) a organisé, du 13 au 16 janvier 2026, un atelier d'étude des budgets des collectivités territoriales, dans la salle de réunion de la Direction des Services Techniques (DST) du District Autonome du Grand Lomé (DAGL).



Organisé chaque année, cet exercice vise à examiner la conformité des budgets communaux avec le cadre juridique et institutionnel de l'élaboration budgétaire au Togo, ainsi qu'avec les principes fondamentaux de l'unité, de l'annualité, de l'équilibre et de la sincérité budgétaires.

Il permet également d'identifier les points de vigilance majeurs, notamment en matière de mobilisation des recettes, de maîtrise des dépenses, d'investissements et d'endettement. L'atelier a réuni une trentaine de participants, comprenant les membres de la commission d'étude des budgets ainsi que les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration budgétaire au niveau local.

Les échanges ont porté principalement sur la vérification des outils et principes budgétaires, l'analyse des prévisions de recettes et de dépenses, ainsi que l'évaluation de la prise en compte des plans de développement local dans les budgets communaux.

Dans son intervention, le Directeur de la décentralisation et des collectivités locales, Dr Pali Essissinam, a rappelé que le processus d'approbation des budgets locaux repose sur un mécanisme rigoureux associant l'État et les collectivités territoriales.

« Les budgets des collectivités territoriales, adoptés par les conseils locaux, font l'objet d'un examen approfondi par une commission interministérielle avant leur approbation par le ministre, afin de garantir leur conformité légale, leur sincérité et leur équilibre », a-t-il souligné.

Avec l'approfondissement du processus de décentralisation, les collectivités territoriales occupent désormais une place centrale dans la planification, l'aménagement du territoire et la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Dans ce contexte, le budget communal s'impose comme un outil stratégique de gestion et de pilotage, per-

mettant de traduire les orientations de développement local en actions concrètes au bénéfice direct des populations.

Intervenant à son tour, la Maire de la commune de Binah 2, Mme Wélabalo Tchanda, a insisté sur la nécessité d'une planification budgétaire alignée sur les priorités locales.

Le Ministère de l'administration territoriale sonne l'alerte face aux « ambitions déconnectées »

Le ministre de l'administration territoriale, Hodabalo Awaté, a rappelé à l'ordre les 117 communes du pays après l'adoption de leurs budgets primitifs. Cette mise en garde ferme intervient face à un phénomène jugé inquiétant : de nombreuses municipalités présentent des budgets jugés excessifs, voire irréalistes, au regard de leurs capacités financières réelles. Selon le ministère, les projections budgétaires de plusieurs communes manquent de cohérence. Les ambitions affichées – qu'il s'agisse d'entretien des routes, d'assainissement, de salubrité, de réhabilitation de caniveaux, d'installation de feux tricolores ou de réalisation de forages – dépassent souvent les ressources disponibles, créant un déséquilibre préoccupant entre les projets et les moyens.

Constat : des municipalités auraient ainsi surestimé leurs capacités, sans intégrer suffisamment les contraintes économiques nationales. Pour 2026, l'enveloppe totale de l'État destinée au Fonds d'appui aux collectivités territoriales s'élève à 12 milliards de FCFA, une somme à répartir entre toutes les communes.

En réaction, le gouvernement a décidé d'un réexamen strict des budgets communaux du 13 au 16 janvier prochains. Cet examen sera décisif pour leur approbation finale. L'objectif est clair : réajuster les dépenses aux ressources réelles, tout en préservant les projets essentiels. Les élus locaux sont donc appelés à

faire preuve de rigueur et de responsabilité. Il leur est demandé de hiérarchiser les priorités, d'opérer des choix stratégiques et, le cas échéant, de différer certains projets. L'accent doit être mis sur des actions à fort impact socio-économique.

Le message est sans équivoque : le réalisme budgétaire est désormais une obligation. La période des budgets « gonflés » ou déconnectés des réalités est révolue. Dans la gouvernance locale, l'efficacité, la cohérence et la responsabilité doivent désormais primer.

Selon elle, l'élaboration du budget communal ne saurait se réduire à une simple formalité administrative, mais doit constituer un véritable instrument de développement, capable de transformer les aspirations des citoyens en projets réalisables, financés et réalisables.

Elle a également mis en exergue l'importance de la transparence dans la gestion des finances locales, gage de confiance entre les populations et leurs institutions.

Pour sa part, M. Datagni Bougonou, contrôleur financier délégué au MATGLAC, a rappelé l'intérêt d'une analyse approfondie des budgets communaux.

« Cet exercice nous permet d'aller au cœur des réalités locales, aussi bien en matière de recettes que de dépenses et d'investissements. Nous examinons l'ensemble des rubriques afin de nous assurer que les prévisions de recettes sont réalistes et sincères, et qu'elles permettent de couvrir effectivement les dépenses projetées », a-t-il expliqué.

Conformément aux textes en vigueur, les collectivités territoriales demeurent responsables de l'éla-

boration et de l'exécution de leurs budgets, dans une logique de budget-programme et de gestion axée sur les résultats.

L'étude des budgets s'affirme ainsi comme une étape déterminante pour garantir la transparence, la cohérence et la crédibilité de l'action publique locale.

Une décentralisation de proximité et d'équité au cœur de l'opérationnalisation

À travers cet exercice, le MATGLAC entend renforcer l'opérationnalisation d'une décentralisation de proximité et d'équité, conformément aux orientations du Président du Conseil, dont le souci majeur demeure le bien-être du citoyen.

Cette approche vise à protéger les populations, à rassembler les communautés autour de projets inclusifs et à transformer durablement les territoires, en veillant à une répartition équitable des ressources et à une gouvernance locale plus efficace, plus responsable et plus proche des réalités du terrain.

À l'issue des travaux, les budgets des collectivités territoriales seront finalisés et soumis à l'approbation des autorités compétentes, marquant une étape décisive dans le renforcement de la gouvernance financière locale et dans la gestion responsable des ressources publiques, au plus près des besoins des citoyens.

Les pratiques sur la gestion du personnel des communes bientôt harmonisées

Le ministre de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières avait annoncé l'organisation des rencontres d'échanges avec les staffs des communes. Ces rencontres sont programmées du 21 janvier au 08 février 2026 aux sièges des préfectures.

La démarche s'inscrit dans le cadre du renforcement de la gestion des ressources humaines des communes.

« Ces échanges visent à harmoniser les pratiques sur la gestion du personnel territorial dans toutes les com-

munes du Togo », a indiqué Hodabalo Awaté.

Le ministre de l'administration territoriale, de la gouvernance locale a invité les préfets à convier les maires relevant de leurs ressorts territoriaux respectifs, accompagnés de leurs secrétaires généraux, des chargés de la gestion du personnel et des comptables de leurs communes, à ces séances de travail, munis des dossiers de leurs personnels.

« Aussi, voudriez-vous aménager des salles dans les locaux de vos préfectures pour favoriser les échanges entre les deux délégations », a-t-il conclu.

Le Fonds d'appui aux collectivités territoriales porté à 12 milliards FCFA en 2026

Au Togo, la dynamique de renforcement de la décentralisation se consolide. En 2026, le Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) s'élève à 12 milliards FCFA, selon les projections de la loi de finances, exercice 2026. Ce chiffre marque une hausse de 20 % par rapport à l'année précédente, où 10 milliards FCFA avaient été débloqués.

Cette augmentation vise à renforcer les capacités financières des communes et régions, afin de leur permettre de mieux planifier et réaliser des projets de développement local. Elle contribuera notamment à l'amélioration des infrastructures de proximité, à la mise en œuvre de services essentiels pour les populations et au soutien des initiatives locales en matière d'éducation, de santé et d'assainissement.

En cinq ans, un total de 41,8 milliards FCFA a ainsi été alloué aux collectivités territoriales pour soutenir leur développement. Notons que des missions de contrôle sont régulièrement menées afin de s'assurer de la bonne utilisation de ces fonds et de garantir la transparence dans la mise en œuvre des projets locaux.

T.B.

LES COMMUNES DE PLUS EN PLUS SALES : Cas préoccupant des routes

Dans une Commune, le Maire est le premier responsable de la gestion locale. Il est chargé d'organiser la vie collective, d'assurer le bien-être des populations et de veiller à un cadre de vie sain.

À ce titre, la salubrité publique fait partie de ses missions essentielles. Un Maire doit anticiper les problèmes d'insalubrité, mobiliser les services compétents et prendre des décisions concrètes pour maintenir la propreté des rues, des marchés et surtout des routes. Aujourd'hui, l'insalubrité devient de plus en plus visible dans plusieurs Communes du Togo. Les routes, autrefois bien entretenues, donnent une image triste et négligée.

La poussière, les déchets et le sable envahissent les voies, rendant la circulation difficile et dangereuse. Cette situation pose un vrai problème de santé publique et nuit à l'image des Communes, alors que le nettoyage et l'entretien réguliers devraient être une priorité.

Depuis les dernières élections municipales de 2025, de nombreux citoyens constatent que plusieurs

routes ont perdu la couleur noire du goudron. À la place, le sable s'accumule parce que les caniveaux ne sont pas curés et que les voies ne sont pas balayées.

Ce phénomène touche plusieurs Communes. La salubrité ne semble pas occuper une place importante dans les actions de certains Maires, malgré les attentes fortes des populations.

Pourtant, des solutions existent. Plusieurs associations locales font un travail utile dans le domaine de la salubrité. Les maires peuvent faire appel à elles et négocier des prestations adaptées aux moyens des Communes. Les services publics ne peuvent pas tout faire seuls.

L'insalubrité dans les communes togolaises, c'est un problème qui persiste depuis longtemps. Les sables qui envahissent les nouvelles routes, c'est vraiment préoccupant.



On dirait que les efforts pour maintenir la propreté ne sont pas suffisants. Le gouvernement togolais a lancé des initiatives pour améliorer la situation, comme le projet GEDEC Togo, financé par l'Union européenne, qui vise à renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière de gestion des déchets. Mais il y a encore beaucoup à faire. L'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (ANASAP) a également mis en place une ligne WhatsApp pour signaler les actes d'insalubrité dans le Grand Lomé. C'est une bonne initiative, mais il faudrait peut-être étendre cela à tout le pays.

Il faudrait aussi sensibiliser les populations à l'importance de la propreté et à la gestion responsable des déchets. On ne peut pas compter uniquement sur les autorités pour résoudre ce problème.

40ÈME ANNIVERSAIRE

La CNDH plaide pour une mobilisation renouvelée en faveur des droits humains

À la veille du 40e anniversaire de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), son Président, Me Ohini Kwo Sanvee, tout en saluant les progrès accomplis ces dernières années, a lancé un plaidoyer vigoureux pour la poursuite et l'intensification des efforts collectifs.

I a appelé les autorités publiques et l'ensemble des acteurs de la nation à unir leurs actions dans un objectif fondamental : préserver la dignité des populations face aux violations des droits humains.

Me Sanvee a tenu à situer son plaidoyer dans le contexte de l'année 2025, marquée par des défis liés au changement constitutionnel. Il a reconnu que la mise en place progressive des nouvelles institutions avait

suscité des contestations, certains acteurs de l'opposition exprimant des réserves quant à leur niveau de consultation dans le processus.

Crée en 1987 à l'initiative du Président Gnassingbé Eyadéma, la CNDH s'apprête à célébrer quatre décennies d'existence. Elle demeure un organe technique et consultatif essentiel, dont la mission cardinale reste la promotion et la protection des droits de l'homme. L'institution

veille au respect des droits humains et des mécanismes garantissant les libertés fondamentales. Son rôle de médiation, particulièrement déterminant en période de tensions politiques, contribue activement au maintien du dialogue entre les différentes parties.

Le plaidoyer de la CNDH, porté par son Président, ne s'adresse pas seulement aux autorités publiques. Il concerne l'ensemble de la société



togolaise. La société civile, les organisations non gouvernementales, les institutions et chaque citoyen sont interpellés. Tous sont appelés à faire des droits de l'homme une priorité commune et à œuvrer de concert

pour leur protection effective, gage de paix sociale et de développement durable.

HCRRUN, DIX ANS APRÈS :

La réparation des blessures et la reconquête de la dignité

Par René DOKOU, le 15 Janvier 2026

(IMPARTIAL ACTU)- Longtemps perçu comme une institution de plus dans l'architecture post-crise, le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) s'est progressivement imposé comme un acteur central de la réparation des victimes au Togo. Dix ans après son installation, les témoignages recueillis sur le terrain traduisent une réalité nouvelle : celle d'une douleur reconnue, accompagnée et, parfois, apaisée.

« Aujourd'hui, on se sent à l'aise »

« Nous sommes très contents de ce que le HCRRUN nous a fait. Au-

jourd'hui, on se sent à l'aise. » Ces mots simples, mais lourds de sens, reviennent dans la bouche de nombreuses victimes prises en charge par le Haut-Commissariat. Derrière ces déclarations se cachent des parcours marqués par des violences,

des pertes matérielles, des traumatismes psychologiques et une longue attente de reconnaissance.

Créé à la suite des recommandations de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), le HCRRUN avait pour mission de traduire en actes concrets les engagements de l'État togolais en matière de réparation et de réconciliation nationale. Pour beaucoup, l'institution suscitait au départ scepticisme et doutes. Dix ans plus tard, le regard a changé.

« HCRRUN était mon père et ma mère »

L'impact du HCRRUN se mesure avant tout à travers les vies qu'il a contribué à reconstruire. « HCRRUN était mon père et ma mère », confie une victime, résumant ainsi le rôle de soutien moral et matériel joué par l'institution. Au-delà des indemnisations financières, c'est un accompagnement global qui a été mis en place.

Sur le plan des réparations individuelles, 33 240 victimes ont été indemnisées à travers 124 sessions organisées sur toute l'étendue du territoire national. À ces indemnisations s'ajoutent des accompagnements médico-psychologiques destinés à aider les victimes à surmonter les traumatismes du passé, ainsi que des restitutions de biens lorsque cela était possible.

Le HCRRUN a également investi le champ des réparations collectives et communautaires, un volet essentiel dans un pays marqué par des conflits intercommunautaires. Des écoles, des centres de santé, des forages, des ponts et des pistes rurales ont vu le jour dans plusieurs localités. Particularité notable : ces projets d'utilité publique ont été identifiés par les bénéficiaires eux-mêmes, renforçant ainsi leur appropriation et leur impact durable.

« Je suis très libre et très fier »

La réparation ne se limite pas à l'aspect matériel. Pour de nombreuses victimes, elle passe aussi par la restauration de la dignité et de la confiance en soi. « Je suis très libre et très fier », témoigne un autre bénéficiaire, illustrant le sentiment d'émancipation retrouvé après des années de marginalisation et de silence. Des bourses scolaires ont été octroyées à des élèves issus de familles victimes, permettant à une nouvelle génération de se projeter dans l'avenir. À cela s'ajoutent des réparations mémoriales, destinées à reconnaître officiellement les souffrances endurées et à inscrire la mémoire des événements dans l'histoire collective nationale.

Dix ans, près de 30 milliards mobilisés

Dans un documentaire commémoratif retraçant les actions du HCRRUN, la présidente de l'institution, Awa Nana-Daboya, a levé le voile sur l'ampleur des moyens financiers mobilisés. « Sur ces dix ans, c'est près de 30 milliards de francs CFA que l'État a débloqués dans le cadre du fonds spécial mis à disposition. Sur ces 30 milliards, 25 milliards ont été consacrés aux réparations », a-t-elle précisé.

Ces chiffres traduisent la volonté politique de donner un contenu réel au processus de réconciliation, au-delà des discours. Ils expliquent également pourquoi, aujourd'hui, « les douleurs ont un autre visage », selon l'expression employée par plusieurs observateurs.

Les perspectives d'un chantier inachevé

Malgré ce bilan jugé globalement positif, les responsables du HCRRUN reconnaissent que le travail est loin d'être achevé. « Après ces dix ans, nous n'en sommes peut-être qu'à un niveau du parcours », admet Awa Nana-Daboya. L'un des défis majeurs reste l'identification et la prise en charge des victimes encore non enregistrées.

La pérennisation des actions enga-

tions d'impunité et de non-répétition, afin que les violations du passé ne se reproduisent plus. Un chantier sensible, mais incontournable, pour inscrire définitivement le Togo sur la voie d'une paix consolidée.

Dix ans après, le HCRRUN n'a pas tout réparé. Mais pour des milliers de Togolais, il a ouvert la voie vers la reconnaissance, la dignité retrouvée et l'espoir d'un avenir apaisé.

PRODUITS PÉTROLIERS: L'État prévoit une subvention de 14 milliards FCFA en 2026

Le gouvernement togolais prévoit de consacrer 14,2 milliards FCFA à la subvention des produits pétroliers en 2026. Cette prévision est contenue dans la loi de finances. Il est question d'atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur le coût de la vie des ménages.



Cette année, la subvention des produits pétroliers enregistre une baisse significative par rapport à 2025, où près de 25 milliards FCFA avaient été déboursés.

La raison exacte de cette réduction reste inconnue, mais elle intervient dans un contexte de réformes encouragées par les partenaires techniques et financiers dont le Fonds monétaire international (FMI).

Concrètement, ils défendent un recentrage progressif des subventions généralisées vers des mécanismes plus ciblés à l'instar des transferts monétaires directs

en faveur des populations les plus vulnérables.

Le dernier ajustement des prix à la pompe au Togo remonte à décembre 2024. Depuis cette date, le gasoil est commercialisé à 695 FCFA le litre alors que le super sans plomb est vendu à 680 FCFA le litre. Le prix du mélange deux-temps est fixé à 769 FCFA le litre et celui du pétrole lampant à 650 FCFA le litre.

Le gouvernement prévoit également une enveloppe de 8,7 milliards FCFA pour soutenir le prix du gaz domestique contre 9,6 milliards de FCFA mobilisés en 2025.

Suite de la page 2

eau. Elles constituent une source de revenus pour de nombreuses communautés rurales. Leur destruction progressive met en péril ces fonctions vitales.

Le gouvernement ne vise pas l'interdiction de l'exploitation du bois. Il souhaite simplement que cette activité économique se déroule dans le cadre légal établi. Les entreprises respectueuses des normes peuvent continuer leurs activités sans entrave. Ce sont uniquement les pratiques anarchiques et clandestines qui sont dans le viseur des autorités.

Les contrôles sur le terrain s'intensifient désormais. Les textes réglementaires seront appliqués avec rigueur.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions plus lourdes qu'auparavant. Cette offensive vise à protéger un patrimoine commun et à garantir la pérennité des ressources naturelles.

Les acteurs du secteur forestier doivent prendre leurs responsabilités. Les exploitants légaux ont intérêt à dénoncer les infractions qui nuisent à leur profession. Les populations locales peuvent également jouer un rôle de sentinelle. La préservation des forêts exige l'implication de tous. Le Togo ne peut se permettre de sacrifier son capital forestier sur l'autel de profits immédiats et illicites.

Les perspectives d'un chantier inachevé

Malgré ce bilan jugé globalement positif, les responsables du HCRRUN reconnaissent que le travail est loin d'être achevé. « Après ces dix ans, nous n'en sommes peut-être qu'à un niveau du parcours », admet Awa Nana-Daboya. L'un des défis majeurs reste l'identification et la prise en charge des victimes encore non enregistrées.

La pérennisation des actions enga-

7 CHOSES A SAVOIR SUR LES IMPOTS

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

A smiling man in a white shirt and tie stands in front of a blue background featuring various icons related to finance and government.

1 L'impôt, qu'est-ce que c'est ?

L'impôt est une contribution obligatoire versée par les citoyens à l'Etat pour financer les dépenses publiques (écoles, hôpitaux, routes, sécurité...)



2 Les différents types d'impôts

Il existe plusieurs types d'impôts. En voici quelques exemples :



Impôt sur les revenus : payé sur le salaire ou les bénéfices



TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) : Pour tout achat, la TVA est incluse dans le prix



Taxe foncière : sur les terrains ou les bâtiments.



Impôt sur les sociétés : payé par les entreprises.



Tous ces impôts participent au fonctionnement de l'Etat. Leur instauration, leur calcul, leur perception et leur contrôle sont encadrés par le Code Général des Impôts et la Loi des Finances votés à l'Assemblée Nationale.

3 Qui doit payer les impôts ?



Travailleurs indépendants : artisans, commerçants, professions libérales



Les entreprises, les administrations publiques, les organisations à but non lucratif, les associations...



Nous sommes tous concernés par l'impôt : que ce soit directement (revenus, entreprises) ou indirectement (TVA sur les achats).

4 Qui collecte les impôts ?

L'Office Togolais des Recettes (OTR) est une institution publique créée pour assurer la collecte efficace des impôts et taxes au Togo.



L'OTR a pour missions principales :

- la mobilisation des ressources fiscales et douanières ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- la modernisation des services fiscaux et
- la promotion du civisme fiscal.

Son objectif est d'assurer une collecte transparente, équitable et de contribuer au développement socio-économique du Togo.

5 Où vont nos impôts collectés ?

L'argent que vous payez sous forme d'impôt est versé au Trésor Public, qui est la caisse centrale de l'Etat.



Le Contribuable
Citoyen, commerçant, entreprise... etc. déclare ses activités et revenus, puis paie ses impôts à



L'administration fiscale
Elle collecte les impôts et taxes, contrôle les déclarations et veille à la conformité fiscale.



La caisse de l'Etat
L'OTR reverse l'argent collecté au Trésor Public, qui l'utilise pour financer les écoles, hôpitaux, routes, payer les fonctionnaires, soutenir les projets de développement.

6 Pourquoi payer ses impôts ?

Les impôts sont utilisés pour financer les dépenses publiques, notamment dans :



L'éducation
Salaires des enseignants, construction d'écoles, fournitures pédagogiques



Les infrastructures
Construction de routes, ponts, écoles, hôpitaux, réseaux d'eau et d'électricité



Les services publics
Fonctionnement des ministères, préfectures, mairies, gestion des déchets, reboisement, protection des ressources naturelles



La santé
Assurance maladie universelle, équipements médicaux, hôpitaux publics, salaires du personnel soignant



La sécurité
Maintien de l'ordre, protection des citoyens, lutte contre la criminalité, défense du territoire, sécurité aux frontières, soutien en cas de crise.



La culture
Musées, bibliothèques, centres culturels, festivals, stades, terrains de jeux, soutien aux fédérations sportives, maisons des jeunes.

7 Comment avoir les vraies informations sur les impôts ?

Désormais contactez notre centre de contacts

8201

Une équipe dédiée répond à vos demandes de renseignements et d'informations.

Lundi - vendredi | 07h - 19h



ou scannez le QR code pour accéder à notre portail web

